

Chambres de commerce de Mauritanie et du Sénégal **Nouveau protocole de coopération**

La chambre de Commerce, d'Industrie et d'agriculture de Mauritanie et l'Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS) ont signé le 16 mars dernier un protocole de coopération à volets multiples. La signature de ce protocole est intervenue au terme d'un forum économique de trois jours qui a permis l'examen des opportunités d'affaires et d'investissements dans les deux pays et l'établissement de liens entre opérateurs économiques. Le privé désire donner un contenu à la volonté politique des chefs d'Etats. Pendant la visite officielle du président Ould Taya au Sénégal, du 14 au 16 février dernier, il a été constaté que les échanges entre Dakar et Nouakchott restent en retrait par rapport à la volonté politique. L'importance de ces contacts et leur étendue est attestée par l'importance de la délégation venue de Dakar, forte de plus de 50 personnes et sa représentativité (11 régions et tous les secteurs d'activité).

Les chambres de commerce organiseront régulièrement et alternativement dans les deux pays des manifestations à caractè-

çais de l'agriculture

udi 31 mars, une visite officielle à Nouakchott, de l'environnement, Ahmedou Ould Ahmedou i 29 mars, va à la culture, à la jeunesse et aux ation et, de toutes les façons, le remaniement ires et du calendrier des rendez vous diploma- èçu par son homologue mauritanien chargé de

re économique : Foires, expositions... Pour le règlement des litiges et différents pouvant résulter de relations entre partenaires économiques, l'accord entre les chambres de commerce privilégie d'abord une procédure amiable.

L'absence de la Mauritanie de la liste des pays membres de l'UMOA, depuis plusieurs dizaines d'années et de la CEDAO depuis 1999, constitue un frein pour certains de nos hommes d'affaires et industriels désireux de mener des activités dans cet espace. Ces derniers s'en sont plaints à plusieurs reprises, en dépit des accords bilatéraux avec le Sénégal et le Mali, notamment. Ahmed Ould Hamza a posé le problème des débouchés de nos produits sur les marchés des pays d'Afrique au sud du Sahara lors de la dernière journée du forum économique mauritano sénégalais. Face à ces difficultés, le président de l'Union Nationale des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS), Mamadou Lamine Niang, a demandé aux opérateurs économiques des deux pays de faire preuve d'imagination "en créant leur propre système d'intégration et ne pas toujours compter sur les décideurs politiques. Dans le cadre de la gestion des activités industrielles et commerciales, opérateurs sénégalais et mauritaniens peuvent, par exemple, créer des entreprises à double nationalité pour bénéficier des avantages consentis aux entreprises nationales à la fois à Dakar et Nouakchott".

AMADOU SECK